

LE SECTEUR PUBLIC EN ALGERIE A L'ERE DE LA MONDIALISATION

Amina CHIH-CHIBANI

Maître de conférences à l'Ecole Supérieure de Commerce d'Alger.

Résumé: Dans un contexte de mondialisation de l'économie et de libre concurrence des acteurs. L'Etat, dessaisi d'une partie des compétences fondant traditionnellement sa souveraineté en matière de développement économique, est invité non plus à décider mais à collaborer, à participer avec les acteurs privés à la localisation des politiques publiques. La ligne directrice de cette modernisation est inspirée par les principes et les méthodes du management moderne. Mais des adaptations ont dû être faites pour tenir compte du contexte des services publics.

Le but de cet article est d'identifier le rôle de l'Etat Algérien dans les sillages de l'économie mondiale, et repérer ses traits saillants et distinctifs qui permettront aux économistes de le situer dans l'univers des Nations et de le distinguer de ces dernières. En d'autres termes, il s'agirait de faire une représentation simplifiée, réductrice et distinctive de ce dernier.

Mots clés : Service public, monopole, concurrence, réforme, dépenses publiques, fonctions non régaliennes, budget de l'Etat.

Abstract: the aim of this article is to underline the Algerian state role in world economy, to find out its distinctive feature which, we hope, will help economists measure its importance on world scale. That is to say, we want to have a simplified but distinctive representation of this role.

On the other hand, it is most interesting to develop a thorough understanding of the new forms of state building with its different institutions from the standpoint of the potential changes that might be imposed by today's globalisation.

Key-words: public services, monopoly, competition, reforms, public expenses, no regalian functions, state budget.

Introduction

Dans l'idéal type d'une économie de marché : tous les biens et services sont échangés sur la base des prix relatifs grâce au mécanisme de l'offre et de la demande, processus d'allocation optimal des ressources.

Dans le monde réel, cependant, « aucune économie n'opère totalement de façon conforme au monde idéalisé d'une main invisible fonctionnant sans heurts. Toutes les économies de marché souffrent d'imperfections qui conduisent à des maux tels que la pollution ou le chômage et à des écarts de richesse considérables » (Delas.J.P, 2001, p.409). D'autre part,

comme l'écrit Joseph Stiglitz dans son remarquable ouvrage intitulé *Le triomphe de la cupidité*, « Quand il y a d'importants problèmes d'agence et d'externalités, les marchés ne parviennent généralement pas à des résultats efficaces – même si tant de gens croient en leur efficacité. C'est l'une des raisons pour lesquels il faut réglementer les marchés financiers » (Stiglitz, 2010, p.56).

Pour toutes ces raisons, aucun gouvernement, aussi conservateur qu'il soit, ne s'abstient d'intervenir dans l'économie. Les tensions et défaillances du mécanisme du marché appellent l'Etat à intervenir dans des domaines non régaliens ; des activités risqués mais socialement utiles telles que l'exploration de l'espace et la recherche scientifique, qui bénéficient de financements publics (Delas.J.P, 2001, p.412). L'Etat peut également réglementer certaines activités (comme la banque ou la production de médicaments) et en subventionner d'autres (comme l'éducation et la santé). Enfin, l'Etat a un rôle de collecte et de redistribution des richesses. L'Etat consacre ainsi des ressources, prélevées par voie d'autorité, à réaliser sous forme non marchande des services publics.

Les services publics sont des biens collectifs ; pour lesquels la consommation d'un individu n'interdit pas celle d'un autre. Il s'agit de biens qui peuvent être utilisés simultanément par plusieurs individus sans que la consommation de l'un ne réduise la consommation des autres. La nature en fournit certains, comme les rivières, les montagnes, les lacs et les océans. Le gouvernement en met d'autres à notre disposition, comme les transports en commun, l'éducation, la justice, la police, ... Dans tous les cas, le consommateur du bien en question ne verse pas directement un prix représentatif de sa valeur pour en jouir.

Ces biens souvent appelés abusivement « gratuits » constituent un défi pour l'analyse économique : La plupart des biens dans notre économie s'échangent sur des marchés, où les acheteurs paient le produit qu'ils achètent et les vendeurs reçoivent de l'argent pour le produit qu'ils vendent. Pour tous ces biens, les prix sont les signaux qui guident les décisions des acheteurs et des vendeurs. Quand des produits sont disponibles gratuitement, les forces qui normalement allouent les ressources dans l'économie sont absentes. Aussi quand il n'y a pas de prix attaché à un bien, les marchés privés ne peuvent assurer que le bien sera produit et consommé dans les proportions adéquates. Dans ces

circonstances, l'intervention gouvernementale peut partiellement corriger la déficience du marché et accroître la prospérité générale.

A l'instar de beaucoup d'autres pays, l'Etat algérien intervient dans des domaines non régalien, dans des activités risquées mais socialement utiles qui ne lui reviennent pas spontanément ; notamment les services publics.

Le but de cette contribution est d'identifier clairement le rôle de l'Etat Algérien dans les sillages de l'économie mondiale, et repérer ses traits saillants et distinctifs qui permettront aux économistes de le situer dans l'univers des Nations et de le distinguer de ces dernières. En d'autres termes, il s'agirait de faire une représentation simplifiée, réductrice et distinctive de ce dernier.

Il serait également intéressant de réfléchir aux nouvelles formes de constructions de l'Etat et de ses institutions face aux changements imposés par la mondialisation.

I-Biens publics et services publics : caractéristiques et singularités

L'intérêt général justifie que des pouvoirs, des prérogatives, des moyens humains, financiers et techniques soient mis au service de la collectivité, sous le terme de «service public».

Ce ne sont pas des biens qui peuvent être vendus et achetés sur un marché. « Une production suffisante de ces biens n'interviendra pas dans un cadre privé parce que les avantages sont si dispersés parmi la population qu'aucune entreprise ou aucun consommateur n'est incité à offrir le service et à en accaparer les gains. Ce sont des marchandises telles que le coût lié à l'extension du service à une personne supplémentaire est nul et qu'il est impossible d'exclure des individus de leur jouissance » (Mankiw.G, 1998, P.289). La fourniture de biens publics dans un cadre privé étant souvent insuffisante l'Etat doit intervenir pour en encourager la production.

Le Service public est «une activité financée par la collectivité, la participation des usagers étant nulle ou modique au regard du coût. » (Samuelson, Nordhaus, 2005, P.35)

L'expression «service public» désigne «indistinctement les administrations, les fonctionnaires, les sociétés publiques, des activités marchandes ou non marchandes, les impôts, les redevances, des contraintes, et des prestations, etc. Bref, cette expression désigne tout ce

qui est à voir avec l'Etat ou assimilé, y compris la nébuleuse des collectivités locales et tout ce qui est présumé en charge de l'intérêt général». (Mankiw.G, 1998, P.262).

Selon G.Mankiw, le service public obéit à un certain nombre de principes ; à savoir : i - l'unicité du service public (qui conduit au monopole) ii ; l'égalité de tous les citoyens devant le service public; principe respectable et incontestable. iii - La continuité, synonyme de service public. iiiii - l'adaptabilité : comme son nom l'indique, l'adaptabilité voudrait que les organismes publics comprennent et préparent les évolutions de la société et des besoins à satisfaire et s'adaptent pour y répondre. C'est ce que Octave Gélénier désigne «d'adaptation compétitive» ce principe n'est pas le fort des services publics.

L'extension du service public découle de facteurs convergents tels que: «1- la pression des citoyens, notamment électorale. 2- la conception d'un Etat tutélaire. 3- l'étatisme selon lequel confier une tâche à des fonctionnaires serait efficace (absence de profit donc faible coût), juste (esprit de service public) et conforme à l'intérêt général.» (Bossereille.E, 1998, P105)

Pour la plupart des grands services publics – défense, justice, police, infrastructures routières, ... On parle du paradoxe de «free rider» (cavalier libre) ou de passager clandestin. Un passager clandestin est quelqu'un qui profite et en bénéficie d'un service sans avoir payé pour ce dernier. Un service public est un bien collectif pour lequel aucun agent privé ne peut exclure les utilisateurs qui ne sont pas disposés à payer (Mankiw.G, 1998, P.271).

A la limite, si tous les consommateurs escomptent tous en bénéficier sans payer (ils jouent tous les «passagers clandestins») le producteur ne se lancera pas dans la production. Là encore l'intervention de l'Etat pour ce type de production peut s'imposer. Cela signifie que dans le cas de services publics, des firmes privées ne sont pas en mesure d'assurer la production : seul l'Etat (exerçant éventuellement la contrainte par la force) peut produire ce type de service en contraignant les agents à payer les services collectifs en levant l'impôt.

En somme ; parce que les biens (services) publics ne sont pas excluables, le problème du passager clandestin empêche les marchés privés de les fournir. «Le gouvernement peut remédier au problème. S'il

considère que le bénéfice social est supérieur au coût, il peut fournir le bien public et le financer par l'impôt, améliorant ainsi la situation individuelle de chacun».(Mankiw.G, 1998, P.275)

Dans tous les cas d'externalités ; qui sont les nombreuses interactions qui peuvent se produire à l'extérieur des marchés, le problème de fond est le suivant : dès lors qu'il existe des déséconomies externes, c'est-à-dire des coûts sociaux, on ne peut de nouveau atteindre un optimum de Pareto, car dans leurs décisions, les agents tiennent seulement compte des avantages et des coûts privés. (Mankiw.G, 1998, P.279)

En présence d'effets externes, l'intervention de l'Etat est légitime pour contrecarrer les défaillances du marché. «Il faudrait internaliser les effets externes, c'est-à-dire réintégrer les coûts et les avantages sociaux dans le calcul économique individuel».(Chevallier.J, 2003, P.61) il existe d'ailleurs différentes méthodes pour évaluer les coûts sociaux. C'est le cas du pollueur payeur.

II-Le dilemme de la gestion des services publics et causes expliquant son échec

Les services publics désignent l'ensemble des activités qui doivent échapper à la logique de rentabilité du marché dans la mesure où elles concernent l'ensemble de la société et non pas tel sous groupe de la collectivité. On considère que certaines prestations sont indispensables à la nation, elles ne peuvent donc être abandonnées (même dans un Etat libéral) aux incertitudes de l'initiative privée. Réflexion faite, le secteur public ne connaît pas de règles véritables de gestion : comme «il n'y a pas de définition légale du service public, il ne peut y avoir de règles qui puissent s'y rattacher» (Chevallier.J, 2003, P.44). Cependant, si le service public est peu identifiable, les échecs qui lui sont imputables sont eux, bien réels et choquants.

De nombreux ouvrages, dont beaucoup sont récents, les décrivent de la sorte, sans recevoir aucun démenti. Il n'existe pas de critères objectifs de l'efficience d'un service public : Les trop nombreux constats d'échecs montrent que le service public a bien souvent perdu la boussole de l'intérêt général, au point de dériver parfois en sens contraire. «Là où il devrait s'adapter, constamment pour être excellent, il est médiocre et inadapté, là où il devrait être continu, il s'interrompt pour des motifs étrangers à ses missions, là où il devrait être économe, il gaspille, pas toujours ni partout, mais si souvent». (Gelinier.O-pateyron.E, 2000, P.7)

Dans le secteur non marchand, produire ce serait créer des coûts ! : «Sans prix de vente, ni chiffre d'affaires, on ne peut connaître la valeur ajoutée, on doit donc partir du coût (budget) ou de la répartition (masse salariale). On aboutit à une égalité productivité/salaire, et le raisonnement devient circulaire. Le salaire des fonctionnaires est le seul indice de la productivité, or il est un coût». (Gelinier.O-pateyron.E, 2000, P.132)

Selon W.J Baumol : les services publics ont une faible productivité ; «la plupart sont des «services de main d'oeuvre» (notamment santé et éducation), leur productivité ne peut donc guère augmenter. Cette productivité différentielle oblige à consacrer une part croissante du revenu global aux dépenses collectives simplement pour en maintenir le niveau»(Baumol.W.j – Panzar.J,Willig.R, Harcourt Brace jovanovich, 1982, P.69).

Ceci nous permet de souligner une réalité essentielle : «les activités non marchandes créent des valeurs d'usage et non des valeurs d'échange. Qu'on ne peut les estimer qu'en nature, c'est-à-dire sous l'angle qualitatif et non monétaire»(Gelinier.O-pateyron.E,2000, p.50). Pour décider du bon usage du budget, il faut utiliser des indicateurs physiques : nombre de dossiers traités, de malades soignés, performance éducative, etc... Seulement, outre que les mesures physiques sont d'usage complexes et limités (on doit comparer des activités strictement identiques), cela ne résout pas la question car «cela ne dit rien sur la somme qu'il serait raisonnable de payer pour une prestation qui n'a pas de valeur marchande». (Chauvin, 2002, P.23).

Aussi les questions liées aux syndicats du secteur public, aux effectifs, à l'égalitarisme de principe entre les agents, à l'irréversibilité des avantages acquis et enfin au droit de grève dans les services publics constituent autant d'obstacles fondamentaux à toutes recherches de productivité et toutes réformes.

«Le service public vit une inversion des pouvoirs provenant de la combinaison des pouvoirs syndicaux du secteur public, en particulier de l'abus du droit de grève».(Gelinier.O-pateyron.E, 2000, P.57). Alors qu'en réalité, «le service public et droit de grève» sont incompatibles. Les vrais services publics n'ont pas et n'ont jamais eu de droit de grève tels que l'armée, la police, la justice, etc

Les constats d'échecs de «service public» ont été substantiellement dressés et confirmés, surtout dans la période récente, par beaucoup

d'ouvrages, d'articles, des rapports d'audits et de travaux de nombreuses commissions. Il s'agit surtout de décrire les causes de cet échec. C'est à partir d'explications pratiques du phénomène que les solutions seront efficaces et durables. Du terrain, on discerne deux explications de l'échec de la gestion du secteur public.

- La première, c'est que le service public ne peut être géré convenablement car il n'existe ni norme, ni repère pour cette gestion.

- La seconde, c'est qu'il est difficile de le diriger correctement Car «le pouvoir y est inverse : ceux qui devraient obéir commandent et ceux qui devraient commander subissent.»(Blanchard.O, 2004, P 24)

Ces deux explications simples permettent de comprendre l'arriération du secteur public dans beaucoup de pays même modernes et créatifs, et peuvent aider à le remettre sur pieds. En même temps, un autre constat réconfortant s'impose : C'est la réforme du secteur public. Il s'agit principalement de reconsidérer secteur par secteur la structure, la répartition des pouvoirs, les modes d'organisation et le partage entre faire et faire faire.

III-La rénovation de la gestion du service public et sa réhabilitation ; pierre angulaire de la réforme de l'Etat

Au cours des années 1980, 1990 et 2000, des réformes importantes de l'Etat ont eut lieu dans les pays développés, à la faveur de l'informatisation et de l'application des principes de «bonne gouvernance». L'expression réforme de l'Etat désigne «le actions de types législatif ou réglementaire qui doivent entraîner une modification substantielle de l'organisation, du périmètre d'action, ou des méthodes de fonctionnement de l'Etat, c'est à dire de ses administrations».(Bassanini.F, 2007).

La réforme récente des Etats s'inspire de travaux menés dans les années 1970 et 1980 dans les pays Anglo-Saxons par les tenants du New Public Management (NPM). Ceux ci prônent la remise en cause de l'Etat « au profit d'une séparation entre le pouvoir politique, qui fixe la stratégie et les objectifs, et une administration autonome qui met en oeuvre. Cette recherche de la performance au sein de l'administration s'est traduite par un recours plus fréquents à des agences publiques autonomes ayant à rendre des comptes aux pouvoir exécutif et aux citoyens, les ministères devenant les lieux de contrôle de ces agences.»(Roussellier.N, 1992, P.189).

Selon l'OCDE, la réforme de l'Etat est nécessaire pour accroître la performance de celui-ci. Elle consiste généralement à faire «passer l'Etat d'un fonctionnement administratif à un fonctionnement gestionnaire d'un système bureaucratique à un ensemble de mécanismes inspirés de la nouvelle gestion publique» (OCDE, 1997, P.122).

L'objectif proclamé de ce type de réforme structurelle, est généralement «de réduire les coûts de fonctionnement, éventuellement par des hausses de productivité, d'améliorer le service rendu aux citoyens, de diminuer l'impôt papier, ou encore de réduire l'emprise de l'Etat sur l'économie» (Bassanini.F, 2007, p47).

En somme, c'est la nouvelle gestion publique, une gestion publique de qualité, qui vise d'abord à assurer l'adaptation de l'administration au contexte économique et social. Ainsi, pour les services publics, plutôt que leur suppression, la voie choisie fût le plus souvent la recherche de productivité, en s'inspirant des meilleures pratiques appliquées notamment dans le secteur privé.

Le renouveau du service public a consisté à développer au sein des structures administratives d'Etat, et en respectant par conséquent des contraintes parfois très lourdes, des objectifs d'efficacité de très haut niveau. Le maître mot qui semble s'imposer en matière de gestion des affaires publiques est désormais celui de partenariat. Le partenariat s'oppose à l'adversité, comme s'il s'agissait de «réconcilier les citoyens et le secteur économique tout entier avec les pouvoirs publics, trop souvent perçus comme étant des obstacles, des adversaires, au développement économique. »(Cabanès. A, 2004, P.176).

Durant les années 1970, le terme de partenariat, dépourvu de tout caractère juridique, est utilisé en pratique dans le monde de l'entreprise (sans être pour autant reconnu ni par la jurisprudence ni par les textes de lois qui y font référence). Ce concept s'est ensuite répandu, au début des années 1980, dans toute la sphère des relations de pouvoir et notamment celle de l'administration. Aujourd'hui, la culture du partenariat semble vouloir définitivement s'imposer.

Le partenariat est avant tout considéré comme un état d'esprit (Ligneau.P, 1989, P.606), une notion fonctionnelle qui désigne la mise en commun d'acteurs, de savoir-faire et de moyens financées pour la réalisation d'une oeuvre qui ne pourrait se concrétiser dans les mains

d'un seul. L'adversité, les jeux de pouvoir inégaux s'effaceraient donc devant la pluralité de moyens. (Pontier.J.M, 1991, P.122).

Concertation, consultation, collaboration, le partenariat est un terme générique qui emprunte avant tout à la sociologie, à la conception des rapports humains : «il sublime les rapports de force au profit d'une démarche réfléchie des acteurs pour la mise en commun des moyens particuliers dans l'intérêt général. La logique de l'assujettissement s'efface ainsi au profit d'une culture plus participative». (Cabanès. A, 2004, P.178) La satisfaction de l'intérêt général n'est donc plus la seule prérogative des collectivités publiques mais celle de toute entité publique ou privée dont l'apport individuel est susceptible de concourir à la satisfaction d'un besoin clairement identifié.

IV-Les services publics en Algérie : états des lieux et perspectives

Pour le cas de l'Algérie, il est utile de rappeler que les conditions d'accès à l'indépendance et les caractéristiques de l'environnement international au début de la décennie 1960 ont créé un climat favorable à «un contrat social» très fortement orienté vers la redistribution, l'intervention et l'omniprésence de l'Etat.

Tout bien public, non excluable, non divisible et disponible gratuitement pour tous les algériens est qualifié de «service public», pour lequel l'Etat, dans le souci d'éviter la concurrence, établit des monopoles (ou quasi monopoles) au nom de l'exigence technique. C'est le cas notamment de l'électricité, la santé, l'enseignement, les postes et télécommunications, ...etc). Seulement «la relance économique forte et durable n'a pas été au rendez-vous, la stabilité politique recherchée a vite tourné à la stagnation et à la récession économique. D'où le blocage des perspectives pour la majorité des algériens. Alors, on assiste au creusement du fossé qui sépare gouvernements et gouvernés» (Bouzidi.M, 1999, P.31).

Aujourd'hui, la question est de réfléchir aux nouvelles formes de constructions de l'Etat et de ses institutions face aux changements imposés par la mondialisation. L'amélioration du service public demeure une mission pérenne de l'Etat Algérien, mais il doit aussi être l'objet d'un intérêt et de réformes pour en rationaliser le coût, en améliorer la qualité, et en définitive répondre aux attentes des citoyens.

Grâce au pactole pétrolier, les autorités ont tiré parti de l'espace budgétaire élargi pour financer un important programme de relance

économique- le Programme Complémentaire du Soutien à la Croissance (PCSC)- (*) pour développer les services publics et faire face aux retards enregistrés dans la réhabilitation de l'infrastructure.

A-Le secteur des transports

En Algérie, le transport est un service public, et toute référence au secteur des transports couvre les activités du ministère des transports (transports maritime, ports, aviation civile, et aéroports, chemin de fer, transport urbain et transport routier) et celle du ministère des travaux publics (secteur routier et investissement dans les infrastructures aéroportuaires et portuaires).

La fourniture d'infrastructures et de services de transport est répartie entre le ministère des transports et le ministère des travaux publics. Le ministère des transports est responsable de l'orientation générale, de la planification de la réglementation et de la supervision des activités visant au transport des biens et des passagers par voie terrestre (routes ou chemin de fer), par mer ou par air. Il est également chargé de la planification, de la conception, de la construction et de l'entretien des infrastructures ferroviaires.

Le ministère des travaux publics est responsable de la planification, de la conception, la construction et de l'entretien des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires. En matière de patrimoine d'infrastructures, l'Algérie se compare plutôt bien avec d'autres pays de la région pour ce qui est de la densité du réseau.

Elle compte «107 000km de routes (dont 72% sont revêtues) ; 4 940km de voies ferrés ; 10 ports commerciaux le long de la côte ; 11

* C'est le programme complémentaire de soutien à la croissance économique, connu sous le nom de PCSC, programme quinquennal portant sur la période 2005 – 2009. Avec l'incorporation du précédent portefeuille de programmes, des budgets supplémentaires, et l'adjonction de nouveaux programmes pour les régions du sud et des hauts plateaux.

Le PCSC, vient pour faire suite à un programme triennal (2001-2003), de soutien à la relance économique (P.S.R.E) où 525 millions de dinars (7 milliards de dollars)(27) devraient être décaissés. Ce programme est considéré comme un instrument d'accompagnement aux réformes structurelles engagées par notre pays, en vue de la création d'un environnement favorable à son insertion à l'économie mondiale.

Le PCSC initial (55 milliards de \$) esquivant à lui seul à 57 % du PIB de 2005. Le coefficient d'investissement public supérieur à 10 % du PIB, prévu dans le cadre du PCSC pour plusieurs années consécutives est inédit en Algérie depuis les années 1980.

aéroports internationaux et 22 aéroports nationaux. Seulement à moins d'1 million d'unités de trafic par km, les chemins de fer sont loin d'être utilisés à leur pleine capacité. De nombreux aéroports connaissent la même situation : 3/4 d'entre eux enregistrent moins de 10 mouvements d'aéronefs par jour. Certains goulets d'étranglement perdurent ; par exemple, l'encombrement chronique de la route reliant les grandes villes du Nord. Le projet d'autoroute est-ouest d'une longueur de 1 260km devrait permettre de régler ce problème mais à peine 125km sont en service et seulement 169km sont en cours de construction».(Ministère des travaux publics, 2007).

La croissance démographique et l'urbanisation pèsent lourdement sur les infrastructures de transport en zones urbaines, notamment à Alger où la construction du premier métro à été lancée en 1982 pour finir, selon les prévisions, fin 2010. Le manque d'entretien et les retards technologiques entraînent un vieillissement des équipements.

En 2003, «seul 39% du réseau routier était signalé en bon état. L'insuffisance d'entretien régulier porte particulièrement préjudice aux routes rurales dont 70% sont dans un état jugé moyen ou mauvais. Le matériel roulant ferroviaire prend de l'âge et a besoin d'être rénové : la Société Nationale des Transports Ferroviaires (SNTF) rend compte d'un taux de disponibilité des locomotives de 53% en 2004.

L'obsolescence des installations portuaires ne permet pas une exploitation performante alignée sur les normes internationales actuelles. Le terminal de conteneurs d'Alger ne peut pas offrir plus de 7 déplacements par grue à l'heure, alors qu'un terminal moderne équipé de grues portiques permet entre 15 et 45 déplacements à l'heure. Or, le bassin économique d'Alger a cruellement besoin d'un terminal de conteneurs de calibre international pour faire face à la croissance de son trafic.

S'agissant des aéroports, le ministère des Travaux Publics signale qu'en moyenne les pistes non pas subi d'entretien adéquat depuis 15 ans alors que la norme de sûreté acceptée à l'échelle internationale est de 10 ans»(Ministère des travaux publics, 2007).

Les services de transport public ne répondent pas pleinement aux besoins de la population. A Alger, une enquête sur le transport effectuée en 2004 (Ministère de transport 2005) auprès des ménages a indiqué que 80% de la population trouvaient que la qualité des transports laissait à

désirer. Les déplacements urbains individuels prennent en moyenne 80mn par jour. Sur la base de ces données, il est clair qu'il y a encore de la marge pour améliorer la qualité des services de transport dans l'agglomération d'Alger.

De même, ces dernières années, la société de chemin de fer publique, la SNTF, ne parvenait pas à assurer aux voyageurs des services et des horaires vraiment fiables. En conséquence, le trafic voyageur a baissé de 17% entre 2000 et 2004 (Ministère des Transports 2005). Pareillement, le trafic voyageur aérien interne était de 45% plus bas en 2004 qu'en 2002. Air Algérie, monopole d'Etat, étant dans l'incapacité de combler le déficit de l'offre hérité de la disparition de Khalifa Airways, la compagnie privée qui contrôlait 52% du trafic interne en 2002.

En comparaison des normes internationales, les dépenses consacrées par l'Algérie au secteur des transports ont été adéquates au cours des dernières années. Contrairement aux pays où la participation du secteur privé est importante, en Algérie le transport est entièrement financé au titre du budget public alloué au Ministère des Transports et aux Ministère des Travaux Publics. Le secteur est principalement exploité par des entreprises publiques.

«Les investissements se sont situés entre 10 et 16 pour cent de l'investissement public total au cours de la période 1992-2004. Ils ont été en moyenne de l'ordre de 1 pour cent du PIB au cours de la période 1992-2000. Avec le PSRE, les investissements sont passés à 1,4 pour cent du PIB au cours de la période 2001-2004» (Ministère des transports-ministère des travaux publics, 2007).

De très importants dépassements du budget ont été constatés au niveau de différents projets. Les principaux problèmes d'exécution identifiés dans plusieurs secteurs ont trait au temps d'exécution. Les retards coûtent cher. «Une comparaison des coûts estimatifs et des coûts réels des projets routiers révèle dans certains cas des dépassements de budget de 500 à 600%». (Revue des Dépenses publiques (RDP), n° 15 Août 2007, p.32).

Le tableau Tableau n°1 (voir l'annexe) illustre cela en comparant l'exécution prévue et l'exécution effective pour un échantillon de projets routiers. Généralement, l'exécution des projets routiers a démarré conformément au calendrier, mais a ensuite progressé plus lentement que prévu. Le ministère des Transports a formulé des projets de réformes en vue d'obtenir des services de transports plus efficaces par rapports aux

coûts. Le ministère a préparé une «feuille de route» qui ouvre la voie à des réformes institutionnelles dans chaque sous secteur.

Ces réformes suivent trois axes stratégiques (Banque Mondiale, 2005): Réorganiser le marché des services de transports en vue d'introduire la concurrence et augmenter la participation du secteur privé; Recentrer le Ministère des Transports sur ses attributs essentiels; Etablir des dispositions réglementaires et des instances de régulation, notamment dans le transport maritime et le secteur portuaire, ainsi que dans l'aviation civile et dans les aéroports.

B-L'électrification, la distribution publique de gaz et de l'eau

Au titre de l'électrification, de la distribution publique de gaz (raccordement des foyers au gaz et à l'électricité) et de l'alimentation de la population en eau – adduction d'eau – forages –(trois services publics par excellence), l'Algérie est dans la bonne voie pour atteindre l'Objectif de développement pour le millénaire, surtout en matière d'eau et d'assainissement consistant à réduire de moitié le nombres de personnes sans accès durable à une meilleure eau potable et assainissement de base d'ici 2015.

Pour ce faire, le Gouvernement a progressé sur deux fronts. «Premièrement, il a modernisé le cadre législatif pour la gestion de l'eau et adopté des changements institutionnels majeurs. Ceci a permis l'introduction d'agences de bassin, la participation privée par le biais de concessions, les ajustements aux tarifs de l'eau, et une réorganisation des entreprises publiques économiques (EPIC) responsables de l'eau. Plus récemment, il a recherché de nouvelles modalités de partenariat public privé pour la prestation de services d'approvisionnement urbain en eau – par exemple, à Alger avec l'opérateur français Suez, mais aussi à Oran, Constantine et Annaba ; et il s'est embarqué dans un important programme de mobilisation des eaux de surfaces (67 barrages en 2009) et de dessalement (12 stations) afin de combler le déficit. Deuxièmement, il a consacré un niveau de plus en plus important de ressources aux investissements hydrauliques» (Note de conjoncture du premier semestre 2008, éléments de synthèse, CNES, Novembre 2008).

Au cours de la période 2001-2006, les dépenses publiques ont porté principalement sur les infrastructures de surface pour faire face aux besoins en eau potable et industrielle et seulement en deuxième instance

pour répondre aux besoins de l'agriculture. En conséquence, de 1995 à 2004 la plus grande partie des dépenses a été consacrée aux infrastructures de mobilisation de l'eau (principalement des barrages) et d'alimentation en eau, suivies par l'assainissement et l'irrigation.

Malgré les succès remportés, les investissements pour mobiliser un approvisionnement additionnel en eau potable, eau industrielle et d'irrigation n'ont pas réussi à s'aligner sur la demande croissante. Les récentes sécheresses ont exposé la vulnérabilité des grands périmètres d'irrigation et la pression sur les ressources en eau souterraine. Parallèlement, de nouvelles demandes ont émergé pour d'importants investissements dans les stations d'épuration des eaux usées afin de faire face à la menace permanente que posent les eaux usées non traitées sur la santé et la viabilité à long terme des ressources en eau du pays.

«Le PCSC offre l'occasion de remédier à ces problèmes grâce à une nette accélération des dépenses publiques globales. Toutefois, le Gouvernement cible les ressources additionnelles pratiquement exclusivement à plus d'infrastructures – en particulier des installations coûteuses de stockage, le développement de l'irrigation, et le traitement des eaux usées. Les nouveaux projets incluent cinq grands barrages, huit systèmes de transfères, six projets d'expansion de l'irrigation, et trois cent cinquante projets de lacs collinaires» (Document du gouvernement, 2007).

C-Le secteur de l'éducation

Pour ce qui est de l'éducation (service public de premier ordre). L'Algérie a remporté des succès notables dans la généralisation de l'enseignement primaire et dans l'élargissement de l'accès à d'autres niveaux de l'enseignement, qui ont été presque entièrement financés par des fonds publics. Le secteur privé a de tout temps joué un rôle négligeable dans le financement et la prestation de service d'enseignement, la constitution garantissant la gratuité de l'enseignement qui est, d'après la loi, obligatoire jusqu'à l'âge de 16 ans.

Bien que l'on ne dispose pas d'information précise, les dépenses que les ménages consacrent à l'éducation seraient relativement faibles et essentiellement destinés à l'achat de manuels scolaires qui depuis 2001, ne sont plus fournis gratuitement par l'Etat. Les écoles privées ont été abolies en 1976. Jusqu'à ce quelle soit à nouveau autorisées à ouvrir en

2004, tout enseignement, autre que la formation professionnelle était financé et dispensé par le secteur public.

La gestion administrative du secteur de l'éducation est assurée par le Ministère de l'Education Nationale (MEN) et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique (MESRS). La formation Professionnelle est un axe essentiel du système éducatif algérien est, quant à elle, est supervisée par le Ministère de la Formation et de l'Enseignement Professionnel (MEFP).

L'allocation budgétaire à l'éducation est moyenne par rapport aux normes internationales ; toutefois, de nouveaux besoins peuvent nécessiter un budget additionnel, et les allocations internes pourraient être nettement améliorées. «D'importantes économies peuvent aussi être tirées d'une réforme partielle des dépenses de l'éducation, notamment dans l'enseignement supérieur, et d'un plus grand ciblage aux étudiants à bas revenus. Environ la moitié des dépenses sociales de l'enseignement supérieur est actuellement consacrées aux dépenses d'hébergement des étudiants, aux cantines, et aux bourses d'études» (Etat économique et social de la Nation, 2005-2006-2007, éléments de synthèse, CNES, Novembre 2008). Les dépenses réelles consacrées à l'éducation ont augmenté d'environ 34% entre 2000 et 2005, comme illustré dans le tableau suivant :

Tableau n°2 : Evolution des dépenses publiques d'éducation en Algérie, 2000- 2006

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Dépenses totales d'éducation (milliard de DA)	223	274	302	338	376	400	439
Dépenses totales d'éducation (réel milliard de DA)	223	263	285	312	335	350	n.d.
Croissance annuelle réelle (%)	n.d.	17,9	8,4	9,4	7,3	-7,7	-4,4
Education en % des dépenses totales de l'Etat	19	20,8	19,5	20	19,9	16,7	15,3
Education en % en PIB	5,5	6,5	6,8	6,4	6,2	5,4	4,9
Education en % en PIB (hors hydrocarbures)	9,1	9,7	9,8	10,0	9,9	9,7	n.d.
Dépenses publiques par tête (nominal) Dinar algérien	7340	8881	9621	10 624	10 624	12 155	13 156
Dollar	98	115	121	137	137	166	171
Répartition des dépenses totales d'éducation	80,8	77	77,9	78,8	78,8	78	73,8

Fonctionnement (%)							
Equipement (%)	19,2	23	22,1	21,2	21,2	22	26,2

Source : Données sur l'éducation : MEN, MEFP, MESRS et Ministère des Finances ; Données démographiques : ONS ; Budget de l'Etat, PIB et Taux de Change : FMI.

NB. : Dépenses réelles jusqu'en 2004 ; données budgétaires initiales pour 2005 et 2006. Les dépenses réelles sont calculées en utilisant un indice des prix à la consommation (2000 = 100).

L'Algérie dépense relativement plus dans l'enseignement supérieur que plusieurs pays de références ; mais cela est essentiellement dû aux dépenses sociales, non liées à l'instruction, qui sont élevées. Les dépenses sociales englobent l'hébergement, les bourses, la restauration et le transport. Tout cela mis ensemble représente aujourd'hui «a peu près 50% des dépenses de fonctionnement de l'Enseignement Supérieur, contre environ 40% en 2001» (Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique-MESRS, 2006).

Dans le contexte du PCSC pour la période 2005-2009, la stratégie du Gouvernement en matière d'éducation consiste «à assurer un plus large accès aux niveaux post-primaire de l'Enseignement tout en améliorant la qualité à tous les niveaux, l'Enseignement Supérieur reste une priorité» (Revue des Dépenses publiques (RDP), n° 15 Août 2007, p.26).

D-Le secteur de la santé

L'accès des algériens au service de santé continue à être assuré par l'Etat Algérien. Le droit de tous les citoyens à la santé est consacré par les Constitutions de la République Algérienne Démocratique et Populaire de 1989 et 1996. Cela s'est traduit par la prédominance du secteur public avec une participation limitée mais grandissante du secteur privé.

Le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière gère l'ensemble du système de santé public et réglemente l'offre de soins privée. Le système de santé a de nombreux atouts. L'accès géographique aux installations de santé «se situe à 98 pour cent et l'ensemble de la population jouit d'une couverture maladie au moins pour les soins de santé prodigués par le secteur public. En conséquence, les indicateurs de santé se sont fortement améliorés au cours des dernières décennies. L'espérance de vie est passée de 53,5 ans en 1970 à 71 ans en 2003, soit un niveau supérieur à d'autres pays à revenu moyen inférieur. Le taux de mortalité infantile a diminué de 94 pour 1 000 enfants en 1980 à 33 en 2004.» (Ministère de la santé, 2005)

Tableau n°3 : Evolution des dépenses de santé (%du PIB sauf indication contraire)

	1998	1999	2000	2001	2002
Dépenses de santé (milliards de dinars)	106	117	145	165	192
Dépenses de santé	3,8	3,7	3,6	3,9	4,3
Dépenses privées de santé	1,3	1,2	1,1	1	1,1
Dépenses publiques de santé	2,5	2,5	2,5	2,9	3,2
Mémo : PIB (milliards de dinars)	2 782	3 168	4 236	4 236	4 445

Source : IDEM 2005

Une population d'environ 32 millions d'habitants où «le pourcentage de moins de 15 ans baisse constamment depuis 1975, tandis que celui de la tranche d'âge comprise entre 15 et 64 ans augmente en raison de la baisse significative de la fécondité (de 07 enfants par femme en 1977 à 2,7 enfants par femme en 2003)» (Ministère de la santé, 2005)

Les dépenses publiques réservées à la santé restent très importantes. Les indicateurs de santé se sont améliorés à des niveaux comparables à ceux d'autres pays à revenu moyen inférieur, comme indiqué sur le tableau en annexe. En somme, le système Algérien de la santé est en double transition : «démographique c'est à dire une baisse des taux de fécondité et de mortalité (L'indice d'espérance de vie est passé de 0,807 en 2002 à 0,845 en 2006, soit un niveau comparable à des pays à développement humain élevé tels que la Pologne, la Hongrie ou l'Argentine. L'espérance de vie des algériens est passé de 72,5 ans en 2000 à 75,7 en 2007, soit un gain de plus de 3 ans durant la période, expression manifeste d'une amélioration dans les conditions de vie, une amélioration de la santé de la mère et de l'enfant et dans l'accès au soins), et épidémiologique une baisse des maladies transmissibles et une augmentation des maladies chroniques, ce qui demande de déployer des efforts importants afin de s'adapter avec cette nouvelle situation». (Etat économique et social de la Nation, 2005-2006-2007, éléments de synthèse).

L'Etat, a montré une volonté, ces dernières années, de renouvellement du système de santé à travers «le programme de réformes engagés et ces dispositifs mis en place comme les Etablissements Publics Hospitaliers et les Etablissements Publics de Santé de Proximité dans le but d'améliorer les conditions d'hospitalisation et l'accessibilité des soins à travers l'ensemble du territoire national».(Document du gouvernement, 2007).

E- D'autres services publics

Par ailleurs, l'importance accordée à la réhabilitation et à la modernisation du service public, se manifeste à travers la consistance physique du programme par secteur, prévu par le PCSC ; à savoir au titre Poste et technologies de l'information et de la communication. Il est prévu pour la période 2005-2009 la réalisation d'un programme portant, notamment sur les opérations suivantes : (Document du gouvernement, 2007): Achèvement de la numérisation des 16 stations terriennes restantes: Programme de désenclavement des localités isolées : acquisitions, installations et mise en service de 200 000 lignes en boucle locale radio (WLL): Réalisation de la partie algérienne de la liaison fibre optique Alger – Abuja inscrite dans le cadre du nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD): Mise à niveau de la station radio maritime IN MARSAT: Mise en place d'un système de contrôle d'utilisation du spectre des fréquences radioélectriques: Acquisition d'équipement informatiques et des logiciels pour l'Agence Nationale de Radionavigation maritime.

Les crédits prévus pour le financement du programme projeté se montent pour la période 2005-2009 à 16,3 milliards de dinars.

Pour le secteur de la **Justice**, il est prévu un montant de 34,0 milliards de dinars pour la réalisation du programme suivant entre 2005-2009 : (Document du gouvernement, 2007): 14 cours de justice; 34 tribunaux; 51 établissements pénitentiaires; 05 centres des archives régionaux; 1centre de recherche en criminologie; Le programme prévoit également; L'extension des infrastructures existantes; L'acquisition d'équipements pour les infrastructures en cours de réalisations ; L'aménagement, la restauration et le confortement des capacités existantes.

Le secteur du **commerce** a bénéficié, pour la période 2005-2009, d'un crédit de 2,0 milliards de DA., pour la réalisation d'un programme portant notamment sur : (Document du gouvernement, 2007): La réalisation de laboratoires de contrôle de qualité; La réalisation de l'équipement de siège des service extérieurs; L'acquisition d'équipement de contrôle de la qualité; La réalisation des sièges d'inspections de la qualité aux frontières.

Pour le secteur de **l'intérieur** : il est prévu un montant de 65,0 milliards de DA. Pour la période 2005-2009, pour la réalisation du programme de développement des services de **la sûreté nationale**, de la **protection civile** et des transmissions nationales.**Pour le secteur des finances**, il est prévu de réaliser pour la période 2005- 2006, la

modernisation de l'administration des finances (douanes, impôts, domaines) avec un crédit de 64,0 milliards de DA.

V - L'amélioration du service public ; une priorité de la réforme de l'Etat en Algérie

En Algérie, la réforme des missions et de l'organisation de l'Etat a bénéficié des travaux d'une commission nationale mise sur pied par le chef de l'Etat personnellement, les conclusions qu'elle a déposée et qui ont été adoptées constitueront la «la feuille de route» de cette réforme de moyen terme.

C'est une réforme qui s'active autour «de la promotion des droits et libertés, conjugués avec la responsabilité de l'Etat en matière de souveraineté, de service public efficace de contrôle et de régulation, c'est aussi une réforme à poursuivre dans le sens de la consolidation de la décentralisation libératrice des énergies». (Programme du gouvernement, 2004). Les objectifs directs de cette réforme, consistent essentiellement à poursuivre l'action en vue de : (Programme du gouvernement, 2004):

a/ moderniser les moyens et les méthodes des administrations et organismes publics notamment par la réalisation d'un réseau intranet gouvernemental et la promotion de l'information de l'environnement ;

b/ alléger les procédures administratives et de traitement des dossiers dans tous les domaines y compris au bénéfice de la communauté nationale à l'étranger dans ses relations avec les institutions consulaires, locales de 3500 cadres universitaires et spécialistes dans différentes filières techniques et administratives. Opération qui vient en complément des actions déjà menées qui ont permis le recrutement successif de 1500 cadres et de 1000 cadres techniques dans les communes et l'ensemble de daïras qui se sont traduites par la création d'une cellule technique de daïra qui accompagne la réalisation et le suivi des programmes de développement locaux.

c/ réviser les méthodes de gestion des prestations de service public dans certain domaine y compris par la sous-traitance avec des opérateurs économiques liés par les cahiers de charge,

d/ et enfin développer la transparence dans les actes de l'administration publique, promouvoir l'information des usagers, et renforcer les lois de dialogue et de recours devant les citoyens.

La rénovation de la gestion du service public et sa réhabilitation imposent une nouvelle approche fondée sur les principes de continuité, d'égal accès, d'adaptabilité et de transparence dans le cadre de la transition vers l'économie de marché et la recherche d'une plus grande performance. A ce titre, le gouvernement œuvrera à finaliser l'élaboration d'une loi-cadre ayant pour objet :

La définition d'une nouvelle typologie des établissements publics ; la mise en place d'un cadre budgétaire et comptable rénové impliquant une plus grande autonomie; la responsabilisation accrue des organes d'administration. En outre, cette nouvelle conception s'appuiera sur une démarche consistant à fixer les objectifs et les moyens des établissements publics ainsi que les règles de leur évaluation dans la gestion du service public. Enfin, l'ouverture à l'initiative privée de la gestion de certains services publics, notamment par le biais de la concession, sera encadrée par un dispositif permettant à l'Etat de s'assurer du respect par les concessionnaires des principes fondamentaux du service public.

Le gouvernement est plus précisément le chef de l'Etat présente la réforme de l'Etat comme un chantier important. Selon des constats le secteur public en Algérie dépense trop, les niveaux des dépenses publiques et des prélèvements obligatoires sont trop élevés et posent des difficultés au pays dans le cadre de la mondialisation économique et de la mise en concurrence des économies. «les onze pays développés qui ont le plus diminué leur taux de chômage sont ceux qui ont le plus baissé leurs dépenses publiques en faisant travailler moins de fonctionnaires mais plus efficacement» (Senat Français-Etude comparative portant sur la réforme de l'Etat à l'étranger, Mai 2001).

Les questions que met en avant la réforme de l'Etat en Algérie sont celles : 1- de la continuité d'action, sachant que c'est une réforme de moyen terme, alors que pour réussir, la réforme de l'Etat doit être un processus continu, qui se déroule sur le long terme et qui nécessite l'implication des hommes politiques et des hauts fonctionnaires. 2- de l'efficacité du système de gestion publique extrêmement difficile à mesurer surtout en cas d'insuffisance des informations relatives aux administrations publiques, lesquelles en Algérie, n'ont pas le réflexe stratégique de la veille globale. 3- de l'évaluation ; la réforme de l'Etat sera t-elle un échec ou un succès ? Qui doit l'évaluer ?

A l'état actuel des choses, aucune instance, chargée d'introduire l'expertise notamment économique dans la gestion publique en vue de rendre l'administration plus efficace et moins coûteuse, n'a été désignée.

Conclusion

En élargissant les espaces économiques, la mondialisation aurait donc pour effet de modifier radicalement les conditions dans lesquelles s'exerce la souveraineté et risque de provoquer l'effondrement de l'édifice national: Etat national, marché national, économie nationale, monnaie nationale, banque nationale, etc.

L'Etat, jadis souverain et orgueilleux, serait à l'ère de la mondialisation, se faire attractif, séduisant, construit pour la concurrence comme il doit prouver il offre mieux (en infrastructures, en services) que le voisin. Le rôle du gouvernement est d'être un catalyseur et un stimulateur, il doit encourager et même pousser les entreprises à élever leurs ambitions et à s'orienter vers les niveaux les plus élevés de compétitivité, même si une telle évolution est par nature difficile.

L'Algérie possède l'une des économies les moins diversifiées parmi les pays à revenu intermédiaires et les pays producteurs de pétrole. La contribution du secteur privé au PIB reste extrêmement faible. Cette situation contraste avec la tendance à la hausse constatée dans la plupart des pays producteurs de pétrole, qui traduit le rôle de moins en moins actif du secteur privé comme principal moteur de croissance en Algérie.

La croissance hors hydrocarbure étant le fait des programmes de dépenses de l'Etat dans les infrastructures économiques et sociale, les subventions et aides à la création d'emploi, ... l'urgence signalée serait de franchir le cap de l'économie de rente où les avantages comparatifs de la Nation sont basés sur ses dotations initiales en ressources de bases ; à savoir les ressources naturelles, le climat, la position géographique, la démographie vers une politique économique basée sur les ressources avancées caractéristiques des avantages compétitifs ; à savoir les infrastructures de communication, la qualification de la main d'œuvre, le soutien, aide et incitation au développement de la Recherche et Développement, la concurrence et la bonne qualité des services de soutien.

L'investissement dans l'éducation, la généralisation de la qualification et le niveau de savoir dans la population étant des préalables sine qua non à l'émergence de ces ressources avancées : A l'ère de la mondialisation,

ce sont les compétences au sein de la population active d'une Nation et la qualité de ses infrastructures qui la distinguent des autres et la rendent plus attractive.

C'est donc d'un Etat fort, sélectif dans ses interventions, adéquat, qui gère avec une culture de résultat et non pas avec une culture de moyens, que l'Algérie a besoin pour s'intégrer efficacement dans l'économie mondiale et profiter pleinement du mouvement de mondialisation.

Références bibliographiques

- Stieglitz J., 2010, « Le triomphe de la cupidité », Les liens qui libèrent, p473.
- Delas.J.P, " économie contemporaine : faits, concepts, théories ", éd. Ellipses, 2001.
- Mankiw.G, " principes de l'économie ", ed Economica, 1998, France.
- Samuelson, Nordhans : " Economie " ; 18ème édition, ed Economica, 2005.
- Bosselle.E, " les courants économique et leurs enjeux ", Top édition, 1998.
- Chevallier.J "le service public ", ed PUF, collection " que sais-je ", 2003.
- Gelinier.O-pateyron.E, " la nouvelle économie du 21ème siècle : les 28 règles du jeu. " ed Economica, 2000, France.
- Baumol.W.j – Panzar.J,Willig.R, " Contestable Markets and the théory of industry structure ", Harcourt Brace jovanovich, 1982, London.
- Chauvin, " Administration de l'Etat ", 6^{ème} édition, ed Dalloz, 2002, France.
- Blanchard.O, " politiques économiques " ed de Doeck, 2004, France.
- Bassanini.F, "Comment moderniser l'administration Française", le Figaro, 14 Octobre 2007.
- Roussellier.N, "Contestation du modèle républicain dans les années30: la réforme de l'Etat in Serge Bernstein, Odile rudelle edition, 1992, PUF.
- Cabanes.A, " Essai sur la gouvernance publique ", ed Gualino, 2004, France.
- Ligneau.P, « Les collectivités locales et le Revenu Minimum d'Insertion », droit social, 1989, France.
- Pontier.J.M, " La décentralisation et le temps ", Revue de droit public, 1991.
- Bouzidi.M, " Les années 1990 de l'économie Algérienne : les limites ", ed Casbah, 1999, Algérie
- Documents et rapports différents:
 - Ministère des travaux publics, 2007; Ministère de transport 2005; Ministère des transports- ministère des travaux publics, 2007; Revue des Dépenses publiques (RDP), n° 15 Août 2007, Banque Mondiale; Banque Mondiale, 2005; Note de conjoncture du premier semestre 2008, éléments de synthèse, CNES, Novembre 2008; Document du gouvernement, 2007;Etat économique et social de la Nation, 2005-2006-2007, éléments de synthèse, CNES, Novembre 2008;

Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique- MESRS, 2006; Ministère de la santé, 2005; Programme du gouvernement, 2004; Senat Français-Etude comparative portant sur la réforme de l'Etat à l'étranger, Mai 2001.

ANNEXE

Tableau n°4 : Comparaisons internationales des dépenses de santé
(Données de 2002)

Pays	PIB par habitant (USD)	Dépenses de santé par habitant (USD)	Dépenses de Santé par Habitant (en 2002 USD PPP)	Dépenses Publiques De santé (%PIB°)	Dépenses Privées De Santé (%PIB)	Dépenses Totales De santé (%PIB)
Algérie	1 823	77	249	3,2	1,1	4,3
Egypte	1 600	59	174	1,8	3,1	4,9
Iran	1 630	104	340	2,9	3,1	6,0
Jordanie	1 796	165	375	4,3	5,0	9,3
Maroc	1 234	55	172	1,5	3,1	4,6
Tunisie	2 122	126	396	2,9	2,9	5,8
Région MENA	1 789	80	n.c.	2,5	2,9	5,4
Pays a revenu intermédiaire	1 829	107	n.c.	2,9	3,1	6,0
Pays revenu Intermédiaire, tranche inférieure	1 324	75	n.c.	2,5	3,3	5,8

Source : Indicateurs de développement dans le monde, 2005

NB. : n.c. = non connu

Tableau n°1 : Retards d'exécution dans les projets routiers
Source : ministère des travaux publics, 2005

Project	Progress status	Initial versus actual		Initial planning			Revised planning			
		Increased Length ((8)-(5)/(5)) %	Delay in starting the project (6)-(3) years	Starting date: (3)	Completion date		Starting date (6)	Completion date		Length (8)-(7)-(6) years
					trim	year		trim	year	
Motorway East-West section Beni Mered	98,0	140,9	0,50	4	1989	2	1990	3	2003	13,25
Motorway East-West section El Afroun	90,0	185,7	1,00	3	1992	1	1993	3	2003	10,00
Motorway East-West section El Afroun (structure)	10,0	250,0	1,25	3	1991	4	1993	3	2003	10,50
Motorway East-West Bouira bypass lot roads	97,0	100,0	0,00	3	1992	3	1992	3	2002	10,10
Motorway East-West Bouira bypass lot 1-3/2nd	100,0	110,5	0,00	1	1992	2	1992	3	2002	10,10
Motorway East-West Bouira bypass lot 2/1 st	100,0	227,3	3,50	2	1990	4	1992	3	2002	9,00
Road El Afroun-Houcinia	8,0	0,0	0,00	4	2003	2	2003	2	2006	3,00
Road Bouira El Adjiba	20,0	225,0	-0,50	2	2003	4	2003	3	2006	3,25
Square Addis Abeba	98,0	14,3	1,00	2	2001	1	2003	2	2004	2,00
Crossroads Chevalley	1,0	-33,3	2,50	2	2001	2	2003	4	2005	2,00
Lahdaria-RN5	82,0	170,0	0,50	2	1996	4	1996	3	2003	6,75
Lahdaria-RN5 2nd tranche	85,0	270,0	-2,00	2	1996	4	1994	3	2003	9,25
Lahdaria-RN5 2nd tranche structure	83,0	280,0	-2,25	2	1996	4	1994	3	2003	9,50
Lahdaria-RN5 2nd tranche tunnels	20,0	14,3	0,25	2	2000	4	2000	3	2004	4,00

Source : Ministère des Travaux Publics, 2005.
When information on the trimester of completion was not available, it has been that the third trimester was the trimester of completion

